

RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé selon le processus prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en vertu des articles 48, 49, 50, 52, 53, 53.1 à 53.4 et 53.11.4;

ATTENDU les échanges récents entre la ville de Vaudreuil-Dorion et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le projet du cimetière;

ATTENDU QUE la table régionale d'aménagement du 14 mars 2022 recommande l'adoption du règlement numéro 167-24;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **François Bélanger** et résolu :

qu'un Règlement portant le numéro 167-24 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le Règlement portant le numéro 167-24 **soit statué et ordonné** par ce qui suit :

ARTICLE 1

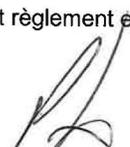
L'article 16.2.8 est modifié par l'ajout à la suite du point « tour de télécommunication » des mots suivants :

« cimetière sur le terrain ayant une superficie approximative de cinq (5) hectares formé d'une partie du lot 4 711 706 et d'une partie du lot 1 543 839 à Vaudreuil-Dorion aux conditions suivantes :

- aucun bâtiment principal ne doit être érigé sur le terrain;
- seul l'aménagement d'un chemin d'accès au cimetière d'une largeur maximale de six (6) mètres est autorisé sur la partie du lot 1 543 839. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil du 30 mars 2022.

Entrée en vigueur le 17 juin 2022.



CERTIFICAT DE PROMULGATION

Règlement numéro 167-24

Nous, soussignés, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, et Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 167-24 intitulé « **Règlement modifiant le schéma d'aménagement** » est entré en vigueur le 17 juin 2022.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 27^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux (2022).

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et greffier-trésorier

PATRICK BOUSEZ
Préfet